Ids - Saint - Roch

Le bulletin d'informations de la commune

La vie communale

Numéro 2 - Été 2015

Sommaire

Bulletin Été 2015

- Le mot du Maire ..... page 3
- Les informations communales ..... page 4
- L'activité - budget communal .....
  - Budget 2014 ..... page 5
  - Budget 2015 ..... page 6 - 11
- Les programmes du Pays Berry St-Amandois ..... page 12
- La Communauté de communes Berry Grand Sud
  - Présentation ..... page 13
  - Organisation et actions ..... page 14 - 15
- Le projet éolien ..... page 16
- Les brèves .....
  - Règlementation du brûlage des déchets ..... page 17
  - Lutte contre l'ambroisie ..... page 17
  - Relais bibliobus ..... page 18
  - Timbres fiscaux ..... page 18
  - Réseau ligne 18 ..... page 18
  - Accueil de jour itinérant ..... page 19
  - Trophée d'or à Ids-Saint-Roch ..... page 19
- Les associations ..... page 20 - 22
- La vie scolaire ..... page 23 - 24
- L'histoire ..... page 25 - 26
  - Origine du nom de la Commune ..... page 25
  - Création de la base d'Avord ..... page 26
- Le jardin au quotidien ..... page 27

MAIRIE D'IDS-SAINT-ROCH

Tél. : 02 48 60 05 66 - Fax : 09 70 62 73 63
E-mail : mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr
Ouverture tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h
sauf le mercredi après-midi
Permanence des élus : le samedi de 9 h à 12 h

Bulletin d'informations de la Commune d'Ids-Saint-Roch
Responsable de la rédaction et de la publication : Martine Fourdraine.
Conception, réalisation et impression : Imprimerie Saint Amandoise - 18200 Saint Amand Montrond - 02 48 96 21 43
Photographies : Mairie d'Ids-Saint-Roch

Le mot du Maire

Bulletin Été 2015

Chère Madame, Cher Monsieur,

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble de la population de la collectivité, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

La rédaction de ce bulletin annuel d'informations remplit pour partie ce rôle. Ce document papier peut ne pas être au goût du jour pour certains, adeptes de l'information numérique. Notre choix se fait sans hésitation pour le maintien du support papier qui est accessible au plus grand nombre.

Le bulletin municipal demeure le premier vecteur de communication et d'information entre la Commune et ses administrés. Avec des moyens raisonnables, nous mettons tout en œuvre pour vous adresser un contenu rigoureux, axé le plus possible sur des sujets de proximité. L'objectif est de couvrir le maximum de domaines de la vie du territoire avec un large focus sur ceux de la Commune.

Avant de prendre connaissance de l'actualité de notre Commune et de son bassin de vie, quelques informations à propos du contexte anxiogène dans lequel nous agissons, méritent d'être portées à votre connaissance.

Il faut bien se rendre à l'évidence, nos gouvernants, et indépendamment de leur tendance politique, nous engagent dans une organisation assise sur les intercommunalités, les régions et l'Europe alors que nous venons d'une organisation basée sur les communes, les départements et l'Etat.

Cette évolution va-t-elle améliorer notre situation ? La réponse, nous ne l'avons pas mais nous sommes mêlés voire confrontés, en tant qu'élus locaux, à cette transformation venant bousculer le fil conducteur de nos préoccupations : celle d'essayer de rendre, au plus grand nombre, la vie la plus confortable possible, celle d'améliorer les conditions de nos concitoyens et au moins de préserver ce dont ils disposent.

Les finances publiques se réduisent d'année en année, et pour les communes cela se matérialise par la baisse des dotations de l'Etat, la raréfaction des subventions et de l'inflation des normes souvent coûteuses et rarement très utiles. Toutes ces données incitent les élus à chercher des solutions pour combler le manque à gagner sans trop recourir au levier de la fiscalité.

Le projet de loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) est en cours et devrait aboutir à une nouvelle répartition des compétences des collectivités. Les territoires ruraux s'inquiètent à nouveau de leur sort car ils craignent que les réalités de terrain ne soient pas prises en compte. D'une façon générale, le changement permanent de règles, ces valses législatives perpétuelles décrédibilisent toute parole publique. L'Etat n'a de cesse de nous parler de la création d'organismes à notre disposition : maisons ou relais de services publics, maisons ou pôles de santé, contrat de santé, guichet unique, fusion de plusieurs communes dans une nouvelle commune, extension des périmètres des Communautés de communes… Malgré le nombre illimité de chartes et de partenariats qui nous sont proposés, la proximité s'éloigne et avec elle, les services aux habitants alors même qu'ils ont besoin, pendant ces périodes de difficultés, de points de repère et de solidarité. L'appartenance à la Commune est fragilisée et pourrait devenir très vite illusoire.

En matière d'aménagement du territoire, nous suivons l'idée qu'il faut privilégier une logique de projets assortis d'une maturité suffisante. En effet, les avantages financiers peuvent paraitre attrayants mais les exonérations et les bonifications possibles s'éteignent au bout de trois ans. Notre détermination, afin de conserver une structuration administrative adaptée à la configuration naturelle de notre territoire rural, est entière mais, en toute honnêteté, nos moyens effectifs ne sont pas illimités.

Ce regard sur l'actualité politique, indépendamment des courants des partis d'ailleurs, est un passage obligé pour éclairer l'action locale ; celle que vous pourrez découvrir dans les pages suivantes.

Je vous en souhaite une bonne lecture en attendant de pouvoir en discuter avec vous lors de nos rencontres, parfois inopinées, qui nous donnent l'occasion de « refaire le monde » pour un instant. Cependant, la réalité nous ramène, très vite, à la citation empruntée à Saint-Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible ».

Je vous assure, Chère Madame, Cher Monsieur, de mes salutations les plus dévouées.

Martine Fourdraine,

Numérotation des habitations

L'opération de numérotation des habitations est quasiment achevée. Seuls quelques résidents secondaires n'ont pas encore pris possession de la plaque qui leur est dédiée. A cette fin, nous les invitons à se présenter en mairie au plus tôt. Seules les propriétés isolées ne reçoivent pas de plaque puisque le lieudit suffit à les repérer.
Cette réalisation a trouvé un écho très favorable auprès de la population et l'équipe municipale est sensible aux nombreux messages de satisfaction reçus.

Document unique

Dans un souci de respect de la réglementation et notamment du Code du Travail, le Conseil municipal s'est engagé dans une démarche de réalisation du document unique permettant d'évaluer les risques auxquels sont soumis les agents dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes. Ainsi, cette approche se décompose en deux axes envers les salariés :
1-évaluer les risques pour leur santé et leur sécurité,
2-mettre en œuvre des actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de leur santé et de leur sécurité.
La collectivité souhaite ainsi marquer sa volonté de préserver la santé physique et mentale de ses agents, de leur assurer une reconnaissance professionnelle et humaine, mais aussi, et ce n'est pas le moins important, limiter les accidents et les maladies professionnelles.
Les agents sont tour à tour acteurs et bénéficiaires de ce dispositif qui doit tenir compte au fur et à mesure du temps des évolutions, aussi bien humaines, matérielles …

L'agence postale à l'heure du numérique

La Poste souhaite généraliser l'équipement des Agences postales en tablettes numériques tactiles afin de permettre à tout un chacun d'avoir accès à internet. L'APC d'Ids-Saint-Roch en sera dotée d'ici la fin de l'année 2015.
Ainsi, vous pourrez vous connecter à des sites locaux et des sites publics afin de réaliser en ligne toutes sortes de démarches administratives utiles à votre quotidien. De même, les clients de la Banque postale, auront accès à leurs comptes et pourront effectuer des virements. D'autres services, tels que les tarifs d'envoi de courriers, le suivi de colis, la Poste mobile seront également accessibles.
L'utilisation de la tablette pourra s'effectuer pendant les heures d'ouverture de la Mairie et sera gratuite.

Élections régionales

Après les élections départementales qui ont désigné le binôme M. Brossat – D. Fourré pour le nouveau canton de Châteaumeillant, les élections régionales sont fixées au 6 et 13 décembre 2015. Ce vote aura lieu au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire.
Notre Région est devenue Région Centre-Val de Loire.

Région Centre-Val de Loire

Congés d'été

Le Secrétariat de Mairie et l'Agence postale seront fermés du lundi 10 août au dimanche 30 août.
Durant le mois d'août, la permanence des élus le samedi matin sera interrompue, mais il sera toujours possible de joindre le maire ou les adjoints en cas de besoin.

Le budget communal

Activité

Indépendamment de la règlementation à laquelle sont soumises les collectivités territoriales en matière comptable, nous nous attachons à vous présenter, ci-après, les écritures les plus significatives, tout en sachant que les livres de la Commune sont consultables en Mairie par tout public.

Exécution du budget 2014

L'exercice clos le 31 décembre 2014, dont les données ont été transcrites à la fois dans le Compte administratif établi par le Maire et dans le Compte de gestion établi par le Comptable public, a généré les résultats suivants :
- un excédent de 284 223,77 € en section de fonctionnement,
- un déficit de 36 919,84 € en section d'investissement.

Après prise en compte des dépenses et des recettes dites « reportées » c'est-à-dire engagées mais non réglées, soit un solde de - 2 220,00 €, l'excédent net disponible a été de 245 083,93 € avec une concordance en terme de trésorerie.

Section de fonctionnement

La majeure partie des postes de dépenses de cette section n'a pas subi d'évolution significative par rapport à 2013, pourtant trois lignes méritent d'être précisées :
- fournitures de voirie : l'achat de cailloux pour 5 800 € a été conséquent,
- contribution aux frais de fonctionnement du regroupement pédagogique : 37 000 € contre 20 212 € en 2013. En effet, l'avance récupérée de la Communauté de communes à la dissolution de « Terres de Cœur », a été épuisée et n'a pas suffi à répondre aux besoins,
- honoraires : compte tenu des recours, exercés par les opposants au projet éolien, contre la Commune, cette dernière a confié la défense de ses intérêts à un avocat à qui un montant d'honoraires de 5 871,03 € a été réglé.

Quant aux recettes, les produits fiscaux se tiennent mais les dotations en provenance de l'Etat ont diminué de 8 493 € entre les deux exercices.

Section d'investissement

Outre l'achat de divers équipements et la réalisation d'actions plurielles, trois postes représentent une proportion importante des dépenses :
- le remboursement du capital d'emprunt : 13 556 €
- la mise aux normes des équipements du stade : 14 370 €
- les travaux de voirie : 68 561,38 € ; des chemins ont été viabilisés : la Bonneville, Riaujoncs ; des routes ont été renforcées : la Gare, Rebérentin, la Grande Cotardière ; des dégradations majeures de routes ont été anticipées : Vigonne, la Brossette.

Côté recettes : celles venant de l'extérieur sont de plus en plus rares puisque nous n'avons pu encaisser que 20 404 € de subventions. Les ressources propres de la collectivité, excédent de fonctionnement de 2013 (192 263,03€) et reversement du fonds de compensation de la TVA (62 988,71 €) à partir des dépenses assujetties en 2012, ont été prises en compte.

Budget primitif 2015

L'équilibre du budget 2015 se présente comme suit pour chacune des sections :
En fonctionnement : dépenses = recettes, soit 552 354 €
En investissement : dépenses = recettes, soit 320 637 €.

Le constat de la chute assez marquée à ce jour et annoncée d'ici quelques années encore … des concours alloués par l'Europe, par l'Etat, par la Région et par le Département nous incitent à un redoublement de prudence en matière de gestion. Tel l'écureuil, il faut faire des réserves, afin de pouvoir faire face dans le temps, sans trop de restrictions, et/ou sans trop d'impact sur la fiscalité.
C'est pourquoi, en 2015, le prévisionnel de la section d'investissement a été un peu réduit puisque les aides auxquelles nous étions habitués depuis une vingtaine d'années ne sont plus disponibles. Indépendamment de la raréfaction des ressources, les aides sont plutôt dirigées vers les projets importants, dits structurants, ou bien ceux portés par un groupement de collectivités.

Les commentaires suivants viennent étayer et faciliter la compréhension de la présentation illustrée des pages 8 à 11.

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses courantes nécessitées par l'activité de tous les services de la collectivité ; elles sont scrupuleusement contrôlées.

Les «charges à caractère général» sont liées aux consommations d'énergie, aux contrats de maintenance, à l'entretien et la réparation des matériels et d'outillage, par exemples. Certes, des moyens existent mais sans superflu.
Les crédits inscrits en « charges de personnel » correspondent depuis des années à l'emploi de 4 agents, dont une secrétaire à 35 heures pour le travail de la Mairie et de l'Agence postale, et 3 agents techniques à une moyenne légèrement inférieure à 20 heures hebdomadaires.

Les « autres charges de gestion courante », découlent :
- des contributions obligatoires comme le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours),
- des adhésions ou contributions à la suite des transferts de compétences effectués au fur et à mesure du temps, comme le SDE (Syndicat Départemental d'Electricité) ou le SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique).
Côté recettes :
- précisément, la baisse de dotations allouées par l'Etat continue et en 2015, déjà les notifications reçues en témoignent. Aux baisses successives des deux années précédentes et des charges nouvelles qui nous incombent, la perte sera de 5 906 €. Depuis 2013, c'est donc 14 399 € qui manquent dans la caisse de la Commune.
- la fiscalité donnera un produit identique à celui de 2014 à quelques centaines d'euros près à la suite de la revalorisation des bases locatives fixée à 0,9 % par la loi de finances.
En effet, le Conseil municipal a décidé, malgré les contraintes incontournables auxquelles la Commune doit faire face, de ne pas agir sur les taux de la fiscalité ménage. Ainsi, les taux de la Commune ne sont pas modifiés :
- taxe d'habitation : 10,66 %
- taxe sur le foncier bâti : 13,50 %
- taxe sur le foncier non bâti : 30,91 %

Le budget communal

Activité

Section d'investissement

Plusieurs programmes ont été inscrits pour un total de 254 200 € de dépenses réelles réparties entre :
- des travaux sur bâtiments, dont travaux de menuiseries au logement du Presbytère, en vue de l'amélioration de sa qualité énergétique,
- l'acquisition de matériels et outillages de voirie, dont le remplacement des 2 tracteurs :
. le tracteur tondeuse, utilisé pendant 5 ans, dont l'état nécessite d'importants frais immédiats : l'engin est très sollicité du fait de l'entretien de grands espaces comme le stade et Courty.
. le gros tracteur, une bonne occasion achetée en 2001, 9 000 heures de travail aujourd'hui et dont l'état d'usure nous expose à un fort risque de casse,
- des travaux de voirie : l'enveloppe inscrite ne sera sans doute pas dépensée dans sa totalité car nous défendons un dossier de subvention qui n'a pas encore abouti et dont l'avis conditionne la réalisation de travaux d'enrobés. En attendant, la décision vient d'être prise de renforcer la route du Préau, et la route du Trait + la route des Chagnons sur la partie de la mitoyenneté avec Touchay, côté Ids-Saint-Roch.
Nous avons également inscrit des frais d'études dont une petite partie sera consacrée à la modification du site internet de la Commune. En effet, celui que nous avons mis en place en 2009 s'avère basique et d'une approche dépassée ; le coût inhérent à son utilisation a été très minime, c'est pourquoi nous sommes à l'aise pour le remplacer en vue d'une meilleure communication, le but visé par un tel outil.

Côté des recettes, seule une subvention de 4 689 € est certaine pour la requalification de la route de la Gare effectuée en 2014. Cette voie communale a, en effet, la particularité d'être empruntée par le car scolaire dans le cadre d'un itinéraire imposé par le Conseil départemental qui détient la compétence des transports scolaires. C'est dans ce contexte que la Commune et le Département ont pu partager le coût de ces travaux.

Sans hausse de taux de la fiscalité, sans recours à l'emprunt, en lien avec la réalité des finances publiques en général, le Budget 2015 a été adopté par le Conseil municipal, à l'unanimité des voix.

Le budget communal

Activité

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT en euros

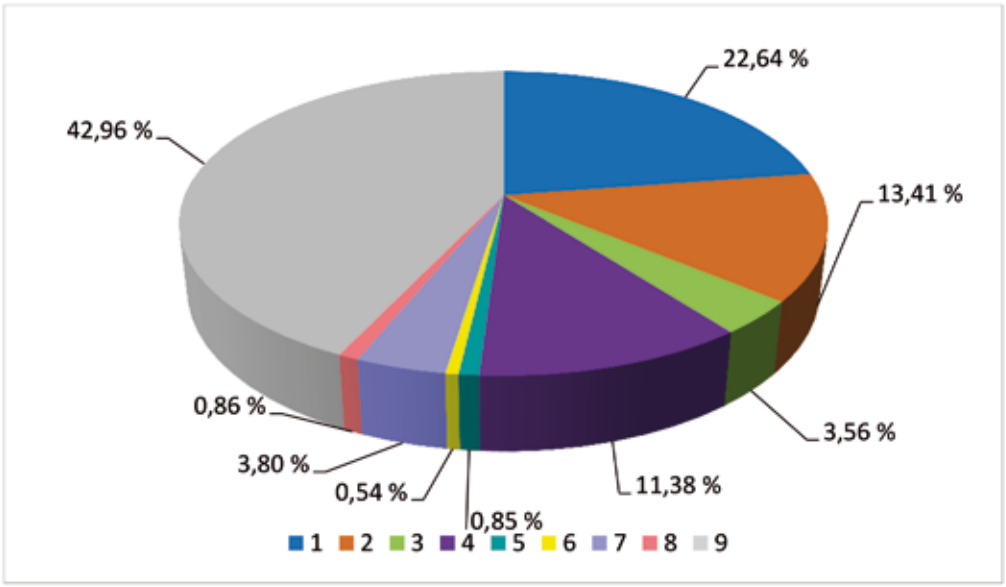

1 - Charges d'entretien à caractère général		125 050
2 - Charges de personnel		74 060
3 - Atténuations de produits		19 690
4 - Charges de gestion courante		62 871
** Indemnité du Maire et des Adjoints*	*10 080*	
** Contribution aux organismes de regroupement*	*48 711**	
** Subvention aux organismes publics*	*2 180*	
** Subventions personnes de droit privé*	*1 600*	
** Charges diverses de gestion courante*	*300*	
5 - Charges financières - intérêts des emprunts		4 700
6 - Charges exceptionnelles		3 000
7 - Dépenses imprévues (réserves)		21 000
8 - Dotations aux amortissements		4 730
9 - Virement à la section d'investissement		237 253
TOTAL		**552 354**

Activité

Détail des contributions aux organismes de regroupement

SIRP des Terres de Cœur	31 600
Pays Berry St Amandois : contribution de base	260
Pays Berry St Amandois : éco prime	550
Pays Berry St Amandois : mission locale	400
SDIS : service départemental incendie	11 311
SDE 18 : contribution de base	325
SDE 18 : contribution éclairage public	650
SDE 18 : maintenance éclairage public	1 108
SDE 18 : numérisation du cadastre	163
SIRAH : syndicat hydraulique	1 000
RASED : réseau d'aide à la scolarité	65
ASA : association hydraulique agricole	20
Comité de Jumelage Lignières/Dunbar	82
Fondation du patrimoine	50
AMORCE : association pour les énergies renouvelables	248
Divers - réserves	879
TOTAL	48 711

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en euros

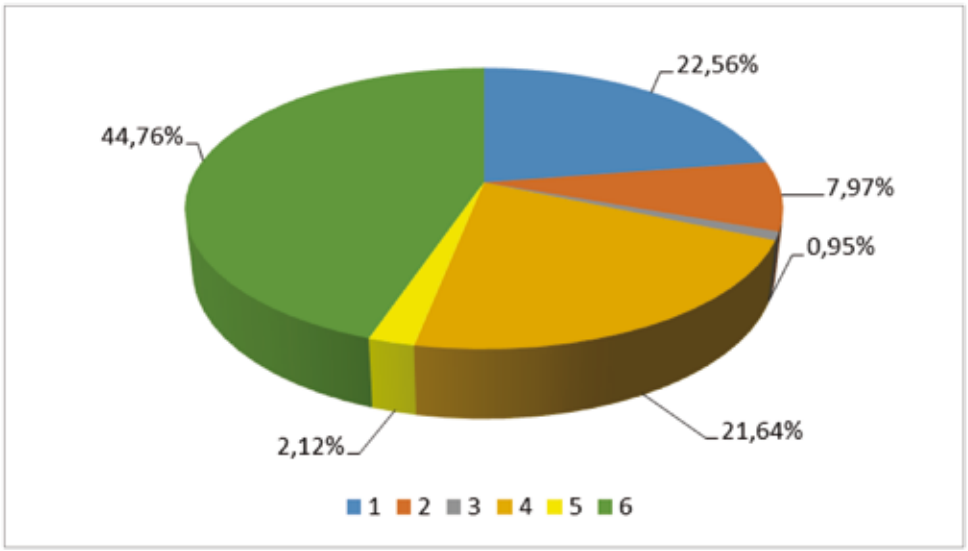

1 - Impôts et taxes	124 593
2 - Revenu des immeubles	44 000
3 - Indemnisation charges de personnel (contrats aidés)	5 240
4 - Dotations Etat et divers	119 528
5 - Produits divers	11 690
7 - Résultat reporté 2014	247 303
TOTAL	**552 354**

Section d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT en euros

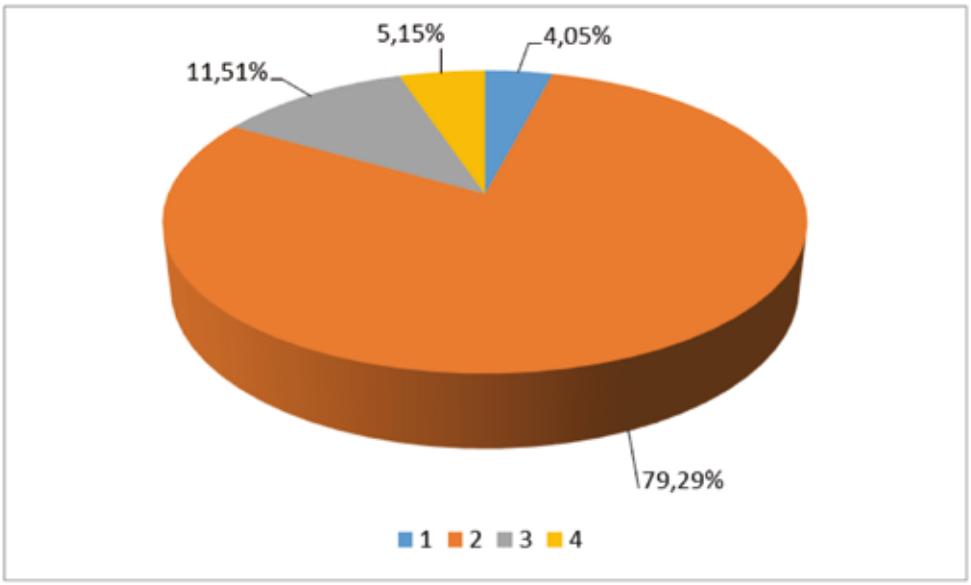

1 - Remboursement d'emprunts et cautionnements		13 000
2 - Investissements - Projets		254 220
√ Engagements 2014 - solde		
** Travaux de voirie*	*2 220*	
√ Engagements 2015 - nouveaux		
** Frais d'études*	*17 000*	
** Acquisition logiciels*	*3 000*	
** Acquisition matériels*	*52 000*	
** Acquisition outillages, équipements*	*10 000*	
** Travaux sur bâtiments*	*30 000*	
** Travaux de voirie*	*130 000*	
** Travaux en régie*	*10 000*	
3 - Résultat N-1 reporté		36 920
4 - Dépenses imprévues (réserves)		16 497
TOTAL		**320 637**

Le budget communal

Activité

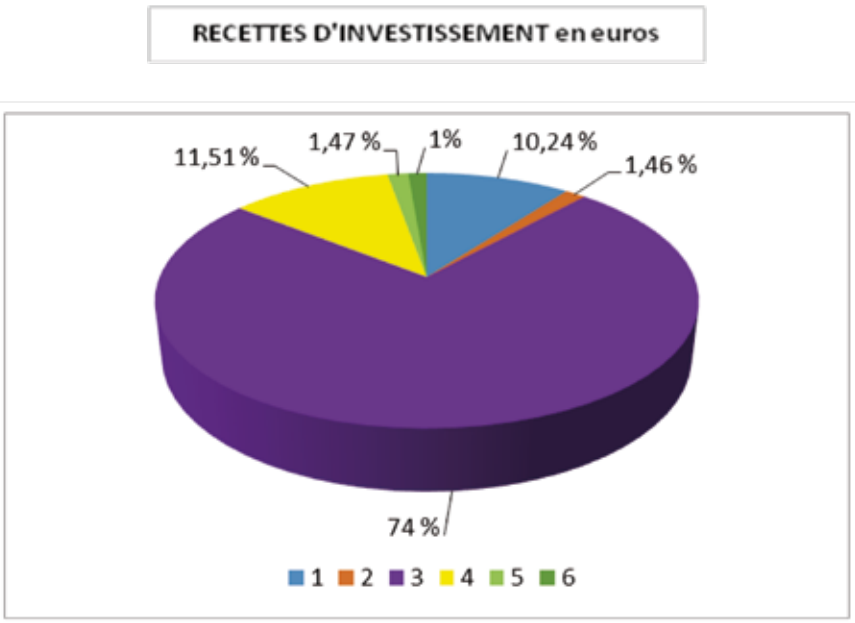

1	1 - Fonds compensation TVA (dépenses 2012)	32 846
2	2 - Subventions d'équipement	4 689
	√ Solde sur travaux 2014 ** Travaux de voirie - route de la Gare*	
3	3 - Virement de la section de fonctionnement	237 253
4	4 - Affectation résultat de fonctionnement 2014	36 919
5	5 - Dotations aux amortissements	4 730
6	6 - Cession immobilisations	4 200
	TOTAL	**320 637**

Les actions du Pays Berry St-Amandois

Berry St-Amandois
Pays au cœur d'OR

Le Pays Berry Saint-Amandois (48 930 habitants) est un Syndicat Mixte créé en 1986 entre 86 communes du sud du Cher, 4 communautés de communes (Berry Grand Sud, Arnon Boischaut Cher, Dunois et Cœur de France) et le Conseil départemental. Son action se base sur sa charte de développement adoptée en 1996 et révisée en février 2012. Il a pour objet dans un cadre partenarial, de concertation, de coordination et d'animation, d'élaborer et mettre en œuvre une politique de développement et d'aménagement global et durable du territoire du Pays (dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques...). Cette **démarche de Pays se réalise au moyen d'études** et en négociant toutes **procédures et opérations collectives de développement et d'aménagement** au bénéfice de ses adhérents et plus largement de la population par le biais de conventions et de contrats avec l'Europe, l'Etat, les collectivités territoriales, des organismes professionnels, économiques ou sociaux, publics ou privés.

Actuellement le syndicat travaille sur un certain nombre de projets porteurs pour l'avenir de son territoire.

Le Contrat Local de Santé (CLS), est l'une des mesures issues de la loi du 21 juillet 2009, loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires. Cet outil de contractualisation permet de répondre aux enjeux de santé d'un territoire dans un objectif global de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il porte sur la promotion et la prévention de la santé, les soins ambulatoires et hospitaliers ou encore sur l'accompagnement médico-social. Sa mise en place a nécessité que les différents acteurs locaux s'inscrivent dans une démarche **participative** (professionnels, élus, population du territoire : 45 structures et près de 70 professionnels et élus se sont impliqués). Un **diagnostic partagé** du territoire **(disponible sur le site Internet du Pays)** a été réalisé par l'Observatoire Régional de Santé. Le comité de pilotage a approuvé le 11 décembre 2014 un **programme de 27 fiches actions** dans les **thématiques** suivantes : Santé mentale/Bien être, Comportements à risques, Santé de la mère et de l'enfant, Nutrition et hygiène de vie, Maladies chroniques et Autonomies, Environnement, Démographie médicale avec notamment les projets de maisons médicales.

Le **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)** est un document de planification stratégique de l'aménagement de l'espace à moyen et long terme (15 à 20 ans). Renforcé par la loi pour l'environnement de juillet 2010 (Grenelle II), le SCoT est élaboré à l'échelle d'un ensemble de communes. Il doit permettre la mise en cohérence et déterminer les conditions d'un équilibre entre l'habitat urbain et rural, le développement économique et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers en respectant les objectifs du développement durable. Le SCoT est construit par les élus locaux, avec la contribution de nombreux acteurs institutionnels, mais aussi privés. Le SCoT n'a pas vocation à définir la destination et l'usage des sols à la parcelle. Il fixe des orientations et prescriptions avec lesquelles, notamment, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), devront être compatibles. Les élus du Syndicat de Pays ont choisi de s'engager dans cette démarche et procèdent actuellement au transfert de compétence.

Le **Plan Climat-Energie Territorial (PCET)** est un projet de développement durable destiné à lutter contre le changement climatique. Il s'inscrit dans le Plan Climat National et les lois du Grenelle de l'Environnement. Il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Il a pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la perspective du Facteur 4 (diviser par quatre les GES d'ici 2050), et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique déjà engagé et inévitable, en réduisant sa vulnérabilité. Le Pays a décidé de s'engager dans cette démarche et réalise actuellement son bilan carbone.

La **Charte paysagère** : sa création remonte en 1997 et elle vient d'être actualisée.
La charte paysagère est un document de référence et un outil d'aménagement de l'espace commun aux collectivités territoriales. Il s'agit d'une démarche partenariale, non règlementaire, donc non opposable, basée sur l'élaboration d'un projet paysager commun de territoire.
Le paysage est façonné par ses composantes physiques et historiques. Le paysage, c'est un ensemble de motifs qui participent à la composition et à l'animation du territoire. La préservation du paysage vise le patrimoine local en général : les sites, les panoramas et le bâti, notamment.

Le Pays a candidaté et bénéficié de la 4e génération du programme **LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)** dédié aux politiques européennes de développement rural. Ce programme vise à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activités et de vie. **1,5 millions d'€** de subventions européennes ont été réservés pour la période 2009 à 2015 et près de 92 % ont été attribués à différents projets. Le programme **LEADER** est reconduit par l'Europe pour la période **2014/2020** avec une autorité de gestion confiée au Conseil régional du Centre qui a lancé un appel à projet. Le syndicat de Pays **a décidé d'y répondre** et l'action retenue est « un Pays attractif au cœur de la France : la valorisation partagée de son territoire et de ses patrimoines ».

Enfin, signé le 13 janvier 2013, **le Contrat Régional de Pays 3e génération** est un **programme de développement plurisectoriel financé par le Conseil régional du Centre** jusqu'au 31/12/2016. Il est doté d'une enveloppe d'aides d'un peu plus de 7 000 000 € répartis sur 42 actions. Les principaux volumes financiers de ce contrat sont dirigés vers l'économie, la performance énergétique (soutien de la filière bois énergie bocage et isolation des bâtiments publics), les services à la population, les activités sportives et de loisirs et l'agriculture avec notamment un soutien aux équipements collectifs (abattoir de Saint-Amand-Montrond et marché au cadran de Châteaumeillant).

Communauté de communes
Berry Grand Sud

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Création le 1er janvier 2015 à la suite de la fusion des Communautés de communes Boischaut-Marche et Terres du Grand Meaulnes.

Notre commune a connu le périple de trois intercommunalités depuis 2009. A chaque fois, le processus d'intégration est complexe mais il n'y a pas d'échappatoire à cette organisation administrative imposée directement ou indirectement.
Indépendamment de l'aspect règlementaire, le bilan de cette nouvelle collectivité présente tout naturellement des forces et des faiblesses selon l'avis des uns et des autres mais il est surtout un enjeu pour le sud du Cher.

Dans la lignée de son implication au sein des deux regroupements qui ont précédé, Ids-Saint-Roch est plus que jamais active au sein de cette nouvelle instance intercommunale.

La Communauté de communes BERRY GRAND SUD a son siège à Châteaumeillant dans des locaux lui appartenant. Elle couvre 31 communes et affiche une population de 12 561 habitants, sur une superficie de 83 188 ha, et donc une densité de 15 habitants au km2.

La gouvernance se compose d'un bureau de 12 membres dont le Président, 7 Vice-Présidents chacun doté d'une délégation et 4 membres simples.
Le Conseil communautaire, organe délibérant, compte 45 membres, la représentativité des communes étant basée sur leur population.
Les Commissions thématiques émettent un avis sur les dossiers qui les concernent.

Tous les moyens des services (immobilisations, humains, techniques et financiers) ont été réunis. Dans un premier temps, les compétences des deux anciennes entités c'est-à-dire leurs domaines d'intervention, ont été additionnées. Un travail est en cours pour redéfinir les compétences auxquelles la CDC veut se consacrer dont certaines sont obligatoires c'est-à-dire dévolues automatiquement à la Communauté de communes (l'économie, par exemple) et d'autres optionnelles, c'est-à-dire choisies par la CDC (l'école, par exemple).

Les différents budgets 2015 ont été votés à l'unanimité des voix ; le budget dit principal, c'est-à-dire celui qui retrace la presque totalité de la comptabilité se présente comme suit :
section de fonctionnement : dépenses = recettes = 4 441 970 €
section d'investissement : dépenses = recettes = 1 427 749 €

La première difficulté qui vient de se présenter aux élus a été la détermination de la fiscalité pour les 3 taxes ménages additionnelles à celles des communes respectives ainsi que pour la Contribution Foncière de Entreprises, la fiscalité professionnelle.
En effet, outre la préoccupation de conserver une fiscalité du bloc communal (celle de la Commune + celle de la Communauté de communes) supportable pour le contribuable, la contrainte des écarts importants de taux entre les communes, le niveau des recettes nécessaires pour équilibrer les comptes ainsi que les contraintes de lien entre les taux, il a fallu du temps et de la perspicacité à la petite équipe en charge du dossier, pour rendre acceptables, par tous, les nouveaux taux de l'intercommunalité.

A l'issue des travaux, les taux retenus sont les suivants :
• taxe d'habitation : 9,54 %
• taxe sur le foncier bâti : 1,85 %
• taxe sur le foncier non bâti : 6,68 %
Pour les ménages de notre ancienne CDC : aucune augmentation.
• contribution foncière des entreprises : le taux passe de 22,64 % à 24,50 %, l'atteinte de ce taux se faisant par lissage sur 5 ans, tant pour les entreprises qui vont voir leur taux augmenter que pour celles qui vont voir leur taux diminuer.

De nombreux chantiers ont déjà été ouverts par Berry Grand Sud sans délaisser la finalisation de ceux engagés par chacune des entités précédentes.

Communauté de communes
Berry Grand Sud

CENTRE DE LOISIRS

S'intéressant à tous les publics, la CDC dispose de 3 centres de loisirs qui permettent aux jeunes scolaires mais aussi aux ados de s'épanouir au sein de structures dédiées.
Les établissements se situent au Châtelet, à Châteaumeillant ainsi qu'à Saulzais le Potier, sous le couvert d'une même direction.
Une variété d'activités est mise en œuvre, que ce soit en établissement ou en sorties, le mercredi après-midi et à chaque période de vacances.
Le nombre d'enfants qui fréquentent ces centres témoignent de la qualité des prestations.
Les tarifs, modérés, fixés par tranche horaire et en fonction du quotient familial, permettent un accès le plus large possible des jeunes.
Compte tenu de la vétusté du bâtiment du Châtelet, la collectivité vient d'opter pour une construction nouvelle afin de répondre aux normes sanitaires et techniques. Les études sont en cours.
Par ailleurs des partenariats existent permettant le déroulement de loisirs clé en mains, comme l'Eté sportif du Conseil départemental, ou d'associations spécialisées en animations sportives, socio-culturelles comme Cher Emploi Animation.

COMMUNAUTÉ D
BERRY GRA

Daniel FOURRE,
1er Vice-président

Jean-Luc B
Présid

MARCHÉ AU CADRAN

Sébastien VILLERS,
3ème Vice-président

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement économique, compétence obligatoire de la CDC, détermine et conditionne le dynamisme du territoire. La collectivité entend s'impliquer activement dans cette politique.

ASSAINISSEMENT, SPANC

Gérard CARDONEL,
5ème Vice-Président

BATIMENTS, EQUIPEMENTS

AFFAIRES SOCIALES

Mireille BRUNET,
4ème Vice-présidente

ACCUEIL PETITE ENFANCE

La CDC dispose de deux micro-crèches héritées de l'ancienne CDC Boischaut-Marche : une à Culan et l'autre à Préveranges. Elles accueillent les petits âgés de 2 mois ½ à 6 ans, tous les jours, quelques jours par semaines, quelques heures ou en cas d'urgence. C'est l'association « Les Barbouillauds » qui s'en occupe et la collectivité contribue à hauteur de 100 000 € par an au fonctionnement des deux structures.

TOURISME

Chantal TRAVERS,
6ème Vice-présidente

COMMUNICATION

AFFAI

Déso
2015
colle
prop

Cert
raiso
Tout

Le b
prop

E COMMUNES
ND SUD

ENERGIES RENOUVELABLES ET CROISSANCE VERTE

En parallèle de l'élaboration de la loi sur la transition énergétique, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a lancé un appel à initiatives « Territoires à Energies Positive pour la Croissance Verte ».

Connue pour son investissement en faveur de l'environnement, la Communauté de communes sollicitée par l'Etat, a immédiatement marqué son intérêt pour ce projet.

Il s'agit d'un projet territorial global, dont la priorité est d'accélérer les économies d'énergie, l'émergence d'une société bas-carbone, et le développement des énergies renouvelables naissantes dans le sud du Cher dont le bois, la méthanisation, l'éolien et le photovoltaïque, dans une logique d'aménagement durable des territoires.

Le projet intitulé « La croissance verte : un défi pour le Boischaut !» a été désigné par l'Etat, lauréat de la Région Centre / Val de Loire parmi les 9 qualifiés et unique lauréat du département du Cher.

Le dispositif permettra aux territoires d'être orientés et accompagnés par l'Etat tant au plan de l'ingénierie qu'au plan financier.
Certes, le travail ne fait que commencer mais un véritable enjeu pour notre territoire, à la mesure de ses atouts naturels, se présente, il nous revient de nous en saisir.
La Communauté de communes est décidée à faire tout son possible pour répondre à une opportunité à sa portée alors que le gouvernement appelle de ses vœux cette croissance verte au sein des territoires s'agissant de répondre à « l'urgence climatique, l'urgence économique, l'urgence sociale et l'urgence écologique ».

Martine FOURDRAINE,
2ème Vice-présidente

RAHITI,
ent

AFFAIRES FINANCIÈRES

Des sites propices aux loisirs individuels ou en famille, pour les plus sportifs ou pour ceux qui préfèrent le repos, sont ouverts à tous : lac de Sidiailles, étang de Vougon, etc ...

LOISIRS — **JEUNESSE**

Nicolas NAULEAU,
7ème Vice-président

SPORT

RES CULTURELLES

ormais la CDC propose la première saison culturelle qui lui est propre, « Bal'ade en Boischaut » sur toute l'année
5, sur l'ensemble de nos 31 communes, grâce à la mise en place du Contrat Culturel de Territoire. Désormais, la
ctivité adossée à un ensemble de partenaires a la volonté de s'adresser au plus large public possible et de lui
oser les matières suivantes :

- l'enseignement artistique, notamment la musique,
- la lecture publique, avec une remise en question des réseaux de bibliothèques,
- la diffusion culturelle, dont la programmation de spectacles, concerts, expositions, conférences ...

es, tous les spectacles sont payants, excepté pour les moins de 18 ans, cependant le prix est non seulement
onnable mais unique, soit 5 €.
es les documentations sont disponibles en Mairie.

udget de fonctionnement affecté à la Culture en 2015 est de 296 223 € dont quasiment les ¾ proviennent des fonds
res de la CDC.

Son évolution

Cela fait maintenant 4 années que le projet d'éoliennes sur notre commune a démarré.
De nombreuses étapes ont été franchies avec notamment la réalisation d'études environnementales suivies du dépôt, en mars 2014, des dossiers de permis de construire et d'autorisation d'exploiter (plus de 600 pages d'expertises).
C'est un scénario constitué de 6 éoliennes, dont 5 sur Ids-Saint-Roch, d'une puissance unitaire de 3 Mégawatts qui a été présenté aux Services départementaux et régionaux, en charge de la vérification de la complétude et de l'instruction des dossiers.
L'installation du mât de mesure de vent à proximité du lieudit « Les Grosses Maisons » a été réalisée au mois d'octobre 2013. Le mât a pu enregistrer la vitesse du vent sur 19 mois « plein » entre novembre 2013 et mai 2015.
Les résultats montrent qu'un vent constant et soutenu souffle au niveau du site. Une vitesse moyenne supérieure à 20 km/h a été mesurée entre novembre 2013 et fin mai 2015 (à hauteur de mât) ainsi que des pointes bien au-delà !
Cela a également permis d'estimer un productible : entre 36 et 42 Gigawattheures d'énergie renouvelable seront produits chaque année sur notre territoire, ce qui équivaut à la consommation de 10 000 à 12 000 foyers (hors chauffage).
Le dossier, tant sous l'angle permis de construire que demande d'autorisation d'exploiter est actuellement en cours d'études et la prochaine échéance importante sera la tenue de l'enquête publique.
Il s'agit d'une procédure de concertation règlementaire et donc formalisée. Elle consiste à recueillir, notamment, l'avis étayé du public. Certes, les opposants au projet pourront s'exprimer mais pas seulement, puisque les personnes favorables seront invitées, elles aussi, à faire valoir leurs arguments.

Dans l'information sur les comptes, nous avons indiqué la dépense de 5 871 € (honoraires seulement !) que la Commune a payée dans le cadre de sa défense contre deux recours sur les trois déposés par les opposants auprès du Tribunal administratif, le troisième recours ayant été défendu par l'Etat lui-même. Il faut préciser que les requérants se sont désistés de leurs actions en septembre 2014. La Commune a accepté ces désistements mais les honoraires d'avocat ont dû être réglés et tous les autres frais supportés également !!!

Pour mémoire, la société Eurocape New Energy France projette d'investir, chez nous, plus de 26 910 000 € en cas d'obtention des autorisations administratives afin de construire et d'exploiter les 6 éoliennes prévues. D'ores et déjà, ce sont 300 000 € d'études et d'expertises qui ont été financés dont une grande partie localement : experts naturalistes, architectes paysagistes, hébergement, visites organisées de parcs éoliens, etc.
Tous les projets émergents sur le territoire de la Communauté de communes Berry Grand Sud et relevant des énergies renouvelables constituent la base de l'initiative « La croissance verte : un défi pour le Boischaut ! », et ils ont pesé lourd dans la balance lors de la candidature de notre Communauté de communes auprès du Ministère de l'Ecologie en novembre 2014, (voir développement p. 15).
Outre, l'impact environnemental attendu de ces futures réalisations, les retombées économiques font aussi partie des éléments d'appréciation de la décision.
La loi sur la transition énergétique ainsi que la conférence climat (COP21), qui se tiendra à Paris en fin d'année, offrent un écrin à cet enjeu à notre portée.
La semaine du développement durable de début juin 2015 a été l'occasion de faire le point des énergies renouvelables. Il a été rappelé que 95 % des installations des énergies renouvelables sont raccordées au réseau ERDF. Il va sans dire que l'électricité et l'éolien ne sont pas en opposition puisque le vent sert maintenant à produire de l'électricité. La production électrique éolienne est une énergie renouvelable non polluante qui contribue à une meilleure qualité de l'air et à la lutte contre l'effet de serre. C'est aussi une énergie qui utilise les ressources nationales et concourt à l'indépendance énergétique de notre pays.
Les progrès techniques sont mis en œuvre progressivement pour augmenter la quantité d'énergie éolienne produite et injectée dans le réseau électrique.
Voilà des raisons au vu desquelles la grande majorité des français se prononcent en faveur de l'éolien. Il s'agit, en effet, maintenant, d'engager notre avenir et celui de nos enfants.
C'est le solaire photovoltaïque et l'éolien que les français souhaitent voir implantés en priorité dans leurs régions, avant le nucléaire, le gaz et le charbon. 80 % des français estiment qu'il faut investir dans l'éolien sans attendre que les centrales soient en fin de vie.
N'hésitez pas à prendre contact avec la Société Eurocape, tél. 04.27.04.50.52, ou bien la Mairie, pour obtenir, avec le plus d'objectivité, toutes les précisions que vous êtes en droit d'attendre sur le projet en cours d'avancement.

Photo montage à partir de la RD 925

Règlementation

Interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a rappelé récemment quelques règles en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. L'une de ces recommandations portait sur le brûlage des déchets verts à l'air libre. Cette pratique est néfaste pour l'environnement et toxique pour l'homme puisque de nombreuses substances polluantes s'en dégagent. Bien qu'interdite depuis plusieurs années par le règlement sanitaire départemental, cette activité reste pourtant très largement pratiquée.

En France, on estime qu'un million de tonnes de déchets verts provenant de l'entretien des jardins des particuliers sont brûlés, chaque année, à l'air libre. Au-delà des pollutions constatées, d'autres risques peuvent être associés à cette pratique notamment les troubles de voisinage (odeurs, fumée) et des risques d'incendie.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ADAPTÉES À VOS BESOINS ET PLUS RESPECTUEUSES DE LA QUALITÉ DE L'AIR EXISTENT :

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE : tonte des pelouses et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes … pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE : petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

LA DECHÈTERIE : vous pouvez également y déposer vos déchets verts, ils y seront valorisés.

Sensibilisation à la lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoise, originaire d'Amérique du Nord, est considérée par les naturalistes comme une plante invasive et comme une adventice des cultures par les agriculteurs.

Pourquoi est-elle particulièrement problématique ?

Parce qu'en plus d'être invasive, c'est-à-dire de coloniser les milieux perturbés au détriment des plantes dites locales, cette plante annuelle émet en fin d'été un pollen particulièrement allergisant.

Sa production de pollen et de graines, bien plus importante que celle des autres plantes, rend sa propagation et son potentiel allergisant d'autant plus redoutables.

Les principales manifestations cliniques d'une réaction allergique à l'Ambroisie sont des rhinites, conjonctivites et trachéites, qui peuvent parfois déclencher des formes d'asthmes assez graves.

Dans le sud du Cher, l'Ambroisie est particulièrement problématiques car d'ores et déjà très présente dans les parcelles cultivées et sur les bords de routes.

Il est donc nécessaire de ne pas la laisser se développer davantage.

Négliger ce problème peut conduire à la situation de certains de nos voisins européens, aujourd'hui confrontés à une véritable catastrophe sanitaire et agricole. C'est ainsi le cas en Hongrie dont 90 % du territoire est couvert, provoquant des allergies chez 50 % de la population.

Relais bibliobus

Depuis plusieurs années déjà, un relais bibliobus existe à la Mairie permettant à tout lecteur, quel que soit son âge, assidu ou occasionnel, d'avoir accès à différents types d'ouvrages.
C'est ainsi, que deux fois par an, la bibliothèque du Cher vient renouveler les mises à disposition et répondre, dans la mesure de leur disponibilité, aux demandes particulières de prêt de livres.
Ce « relais », car c'est ainsi qu'on le nomme, permet de « bouquiner » totalement gratuitement. **N'hésitez pas à venir consulter, emprunter, réserver les œuvres qui vous intéresseraient.**

Par ailleurs, la Communauté de Communes, dans le cadre du Contrat Culturel de Territoires, a engagé une réflexion sur la lecture publique et ces relais bibliobus en font partie. Les modalités évolueront mais nous ne connaissons pas avec exactitude les orientations qui seront prises.

Timbres Fiscaux en ligne

La Direction Générale des Finances Publiques a mis en place un nouveau site internet « timbres.impots.gouv.fr » afin de permettre aux usagers de se procurer des timbres fiscaux nécessaires pour une demande de passeport, ou carte d'identité en cas de perte de l'ancien titre, et ce, depuis leur ordinateur, tablette ou smartphone.

Réseau Lignes 18

Afin de compléter l'information reprise dans l'édition 2014 du bulletin communal concernant la mise en place de nouveaux réseaux, des dépliants sont à votre disposition à la mairie pour vous permettre d'appréhender au mieux les services qui existent depuis Ids-Saint-Roch. Synthétiquement, les possibilités se résument ainsi :

• LIGNE RÉGULIÈRE VERS SAINT-AMAND-MONTROND
Une navette vous permet de rejoindre la ligne régulière qui passe par le Châtelet.

ARRET : Le Châtelet route de St Amand du lundi au samedi
Départs : 7 h 05 - 13 h 25
Retours : 12 h 50 - 19 h 05

- VERS LE CHÂTELET
Destination : Mairie
Jour : Jeudi
Arrivée : 9 h 30
Départ : 11 h 30

- VERS CHÂTEAUMEILLANT
ARRÊTS - arrivée : Place de l'Eglise - Mardi : 15 h 00 - Vendredi : 9 h 30
ARRÊTS - arrivée : Intermarché - Mardi : 15 h 05 - Vendredi : 9 h 35
ARRÊTS - départ : Place de l'Eglise - Mardi : 17 h 30 - Vendredi : 11 h 30
ARRÊTS - départ : Intermarché - Mardi : 17 h 25 - Vendredi : 11 h 25

N'oubliez pas de réserver, la veille de votre déplacement, avant 17 H, au 0800 10 18 18.

Accueil de jour itinérant cher sud

Depuis le 1er janvier 2015, l'AMASAD a ouvert un nouveau service, plutôt innovant, sur le sud du Cher et qui permet d'accueillir et d'accompagner des personnes âgées et/ou handicapées vivant à leur domicile, pour une ou plusieurs journées par semaine.

CHATEAUNEUF : Lundi 13H00/17H30
SAULZAIS : Mardi 10H30/16H30
LIGNIÈRES : Jeudi 10H30/16H30
LE CHÂTELET : Vendredi 13H00/17H30
En fonction des horaires, un repas ou un dessert sera pris sur place
Tarif en fonction des prises en charge (APA, caisses de retraite, mutuelles…) + possibilité de transport assuré par les soins de l'AMASAD.

C'est entouré d'un personnel formé (infirmières, psychologue, aide-soignante, aide médico-psychologue, agent de soin) que de multiples activités sont proposées :
Stimulation de la mémoire : expression orale et/ou écrite, lecture de journaux, jeux de société, mimes, chants.
Activités sensorielles : réapprentissage de certains actes de la vie quotidienne pour permettre l'autonomie de la personne : cuisine thérapeutique, activités de jardinage, travaux manuels …
Stimulation corporelles : atelier éveil du corps, exercices d'assouplissements des mains, des articulations … atelier de revalorisation du corps, atelier de socio-esthétique, atelier de relaxation …
Mais aussi …
Ateliers créatifs, d'art thérapie (modelage, peinture, musique …)
et diverses activités, aux objectifs variés : socialisation, stimulation des fonctions cognitives, le plaisir et le bien-être, la valorisation du potentiel restant et le savoir-faire.

Le trophée d'or à Ids-Saint-Roch Le dimanche 23 août 2015 après midi

La 19e édition de cette course cycliste féminine internationale comportera la traversée du bourg et d'une partie de la commune dans le cadre d'un parcours inédit sur l'ensemble du département ; au total 381 kms.

Le passage par Ids-Saint-Roch s'effectue dans le cadre de l'étape Orval-Culan grâce à une contribution financière importante de la Communauté de communes (6 500 €).
La commune d'Ids-Saint-Roch s'inscrira dans le dispositif « Bravo Monsieur/Madame le Maire » proposé par l'organisation de la course. Grâce à une participation de notre part de 120 €, l'une des compétitrices sera encouragée.

Un hommage sera rendu à Georges Moreau, décédé en Septembre 2011, et qui pendant longtemps a œuvré au sein de l'exécutif de l'association Cher-VTT-Vélo-Passion et dont il a d'ailleurs été le président pendant quelques années, avant Marc PÂRIS. Ainsi, un sprint avec bonification sera la marque de cette reconnaissance, précisément du fait du passage de la course à Ids-Saint-Roch, la Commune de Georges.

C'est avec un plaisir très sincère que nous accueillerons cette compétition de haut niveau du sport féminin, composée d'une vingtaine d'équipes de 6 filles représentant plus de 20 nationalités.

Nous remercions tous les bénévoles, organisateurs et suiveurs, qui se mobilisent
• pour pérenniser la tenue de ce spectacle à nos portes,
• les collectivités qui font le choix de verser une participation financière sans laquelle l'épreuve ne pourrait exister.

Le Foyer rural

Je profite de ce rendez-vous annuel pour vous parler de notre Foyer rural.

Il est né an 1947. C'était l'un des tout premiers du département.

A l'époque, il avait surtout un rôle culturel, d'ouverture sur le monde extérieur ; il proposait par exemple, des séances de cinéma ou des représentations de théâtre. Puis il vous a été proposé de gros évènements tels que des stocks-cars, des galas de l'accordéon avec de grandes vedettes ou des jeux inter-villages.

Depuis les équipes se sont succédées et maintenant nous avons de plus en plus un rôle de comité des fêtes qui cherche à vous faire passer de bons moments ensemble, tout au long de l'année, avec l'organisation de concours de belote, de randonnées, de journée détente, de repas, la Saint Blaise et cette année nous avons choisi de renouveler la fête de Courty autour d'un bon morceau de viande.

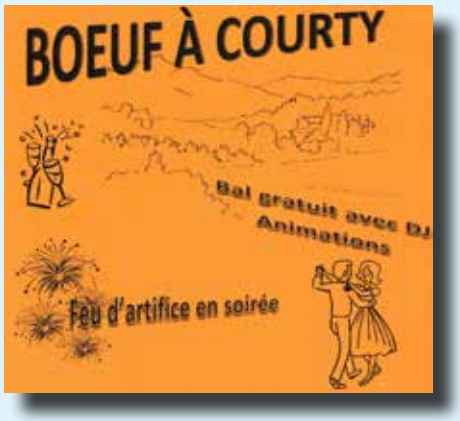

Le Foyer rural, c'est avant tout une équipe motivée, soudée et à votre écoute pour de futurs bons moments de partage. Nous vous communiquerons prochainement les dates de notre assemblée générale et de nos manifestations.

A bientôt et n'oublions pas notre devise « le plaisir de se retrouver ».

Le Président,
Jean-Christophe DÉSIRÉ,

Ids-St-Roch Foot

Ids-St-Roch Foot et ses 48 licenciés achèvent leur 7e saison.

Pour commencer un bref retour en arrière sur la fin de saison 2013/2014.
L'équipe senior terminait 1ère de sa poule ce qui lui permettait d'accéder à la 3ème division, pour la première fois de l'histoire du club depuis sa reconstruction.
L'équipe féminine, quant à elle, poursuivait sa compétition avec l'envie et la rigueur qui la qualifient et terminait 4e du championnat à 8.
Enfin, l'équipe vétéran véhiculait l'image d'Ids St Roch, au travers de leurs différentes rencontres, toujours avec la bonne humeur qui la caractérise. Malheureusement, ils n'ont pas souhaité poursuivre la partie cette saison du fait d'un manque d'effectif.

Saison 2014/2015
Le défi était plus compliqué, sportivement et humainement. La disparition de notre entraineur et ami Florent Mérienne a suscité une vive émotion au sein du club et n'a pas été sans conséquence dans son fonctionnement.

Sur le plan sportif, le foot féminin à 8 prend de l'ampleur. Le championnat s'est agrandi en cours de saison, passant de 8 équipes à 10 après la trêve. Notre équipe termine 5e du championnat en faisant preuve d'assiduité aux entrainements et de volonté pendant les matchs.
Notre équipe senior retrouve, quant à elle, la 4ème division. Mais n'ayez crainte l'envie de poursuivre l'aventure est toujours aussi présente.

Nous ne pouvons clôturer cette année sans parler des modifications d'infrastructure. Nous remercions la Commune d'Ids-Saint-Roch pour l'installation des mains courantes et l'agrandissement du vestiaire arbitre qui répondent aux exigences du règlement de la ligue.
Nous remercions aussi tous les bénévoles qui nous ont aidés à la réalisation des travaux dans le local de la buvette, visant à rendre ce lieu plus convivial. Ces changements font de notre stade un endroit de plus en plus accueillant.

Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble des joueurs et joueuses, dirigeants, sponsors et supporters pour leur soutien et investissement dans la vie du club, et sans qui nous ne pourrions continuer d'avancer.

Assurément la saison prochaine promet quelques surprises avec de nouveaux objectifs et défis. A ce titre, nous vous rappelons que vous êtes tous les bienvenus en tant que joueurs, bénévoles ou sur le bord du terrain pour nous encourager.

L'équipe d'Ids-St-Roch Foot,

Vous avez 17 ans et plus ?! Fille ou Garçon !
Envie de faire un sport d'équipe ?! Rejoignez-nous !
Les entrainements se déroulent les vendredis soir.
Pour plus de renseignements concernant les équipes et inscriptions, vous pouvez contacter :
M. G. Désiré 06.32.23.93.83

Générations Mouvement - Les Ainés ruraux

Le club des Aînés ruraux d'Ids-Saint-Roch fête cette année ses 20 ans !

C'est l'occasion de saluer tous les efforts accomplis par Madeleine CHERY, la présidente fondatrice, et son équipe, qui pendant toute cette période ont su faire vivre l'association.

En 2014, Madeleine CHERY s'est retirée de la présidence et le club a bien failli disparaitre. Toutefois, de nouveaux adhérents sont venus enrichir le groupe, ce qui a permis la constitution d'un bureau lors de l'assemblée générale du 14 avril 2015.

La vie du club a repris son cours. Le nombre d'adhérents se maintient à 28 et c'est avec plaisir que nous avons accueilli deux couples de retraités récemment installés à Ids-Saint-Roch permettant ainsi d'apporter du dynamisme et du renouveau.

Les activités hebdomadaires du mardi après-midi dans la petite salle du foyer rural sont toujours très animées et ponctuées d'un agréable goûter ; l'ambiance y est joyeuse.

Les sorties, les rencontres et animations extérieures, de même que les repas de fin de saison et de fin d'année, continueront d'exister et d'entretenir une bonne humeur, vitale à l'existence du club.
Mais nous voulons grandir ; aussi, nous faisons appel à tous, jeunes et seniors, retraités ou non, pour venir grossir notre équipe et profiter de tous les instants de partage et de convivialité, moyennant une cotisation annuelle inchangée de 13 euros.

Un remerciement particulier au Conseil municipal qui met gracieusement à disposition du club la salle et nous aide financièrement et matériellement.

Le Vérificateur aux comptes,
Didier BOURDIN,

Unc-Afn - Soldats de France

L'année 2015 a démarré le samedi 17 janvier avec notre assemblée générale qui a eu lieu au Foyer rural de la Commune. Après présentation des rapports moraux et financiers, les membres du bureau représentant le tiers sortant ont été réélus à l'unanimité, à savoir Gérard Bédouillat, Didier Roblain et Arnaud Bretteville. Les différents intervenants ayant soutenu le Président André Gron dans son action, nous avons pu nous retrouver autour de la traditionnelle galette des rois.

La commémoration du 8 mai a commencé par un office religieux qui nous a réunis autour de Jean-Paul Baudon. Le recueillement au monument aux morts a eu lieu avec la participation des enfants des écoles. Après un défilé sous une pluie battante, la municipalité a offert un réconfortant vin d'honneur. Il était ensuite proposé pour ceux qui souhaitaient un convivial repas au restaurant le Saint-Roch. Le compte rendu de cette journée ne saurait être complet si nous ne mentionnions pas la décoration de notre ami Christian Vatel en sa qualité de porte-drapeau par le Président départemental Christian Meunier et le Président de la section André Gron.

La journée du 23 mai devait nous rassembler autour d'un jambon cuit à la broche au Foyer rural.
Malheureusement, le nombre faible des inscriptions a empêché la réalisation de la manifestation. Rendez-vous l'année prochaine à une autre date et sous une forme différente !

La brocante du 15 juin a accueilli une trentaine d'exposants et malgré une fin d'après-midi pluvieuse la convivialité et les bonnes affaires ont ponctué cette journée.

Notre section a organisé un voyage en Val de Loire le 9 juillet 2015 ; cette fois, les participants ont répondu en nombre.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre traditionnel concours de belote, le 7 novembre prochain.

Le 11 novembre sera commémoré à Ids-Saint-Roch et à Touchay.

Arnaud Bretteville,
Vice-président Soldats de France,

Chorale Terre de Chœur

Déjà cinq années que la Chorale TERRE DE CHŒUR a vu le jour ! Après une période d'apprentissage du chant choral a cappella, l'ensemble TERRE DE CHŒUR est en mesure de présenter en concert plus de trente chants ! Pour arriver à ce résultat, il a fallu beaucoup de travail de la part des choristes et surtout une grande patience de la part de notre chef de chœur, Jean Benoît WALKER-VIRY et nous le remercions pour son savoir-faire et sa disponibilité.

Cette année va représenter pour la chorale une nouvelle étape. En effet, une tenue de concert va être mise à disposition de chaque choriste à partir de septembre prochain. C'est lors du concert prévu à Touchay en ce mois de septembre 2015 que la nouvelle tenue sera revêtue pour la première fois par les choristes.

La CHORALE TERRE DE CHŒUR a pour vocation de développer le chant choral au sein de la population rurale et nous serions très heureux d'accueillir toutes les personnes désireuses d'intégrer notre ensemble.

Outre le concert qui a eu lieu à Ids-Saint-Roch le 21 juin et celui qui aura lieu en septembre, d'autres rencontres musicales viendront compléter le programme 2015-2016. Cette année, nous avons pris la décision de donner des concerts non payants, mais à entrée libre, dans le but de contribuer au développement culturel de nos communes.

Nous nous réunissons tous les lundis à 19 h 30 dans la salle du Foyer rural d'Ids-Saint-Roch, sauf en juillet et août. Nous vous invitons à venir nous écouter ou à prendre contact avec nous au 02 48 56 20 55.

Le Président,
Jacques ALBERTINI,

Yoga/ relaxation

Depuis plusieurs années une dizaine de personnes se retrouvent le lundi après-midi pour pratiquer le yoga. Progression en douceur à l'aide d'exercices pour se détendre et apprendre à mieux respirer. Le cours s'adresse à toute personne, quel que soit l'âge ou la forme physique. Séance d'essai gratuit.
Renseignements : 02 48 60 19 80
L'animatrice,
Andréa STETTLER,

Blue wings

C'est heureux et enrichis d'une année supplémentaire de danse, que nous terminons cette année scolaire, les progrès ont été au rendez-vous et tout cela grâce à la commune pour le prêt de la salle, à l'assiduité de nos adhérents.
Nous sommes un petit groupe mais quelle ambiance, quelle détente, si cela vous dit rejoignez-nous, apprenez en vous amusant.
Tout cela évidemment dans l'optique de « partager ensemble, une tradition venue d'ailleurs ».
Merci à toutes et tous de rendre cette activité associative possible, et bonnes vacances !!

L'animatrice,
Nadine L. DÉSIRÉ,

Le brochet

Amis pêcheurs !
Le parcours de pêche sur l'Arnon, entre Ids-Saint-Roch et Touchay, s'étend du pont de chemin de fer, en limite de St Hilaire, jusqu'au lieudit « Les Baudons » à Ids-Saint-Roch. Celui de la Sinaise débute au Moulin de la Vernelle jusqu'à son embranchement avec l'Arnon.
Vous pouvez vous procurer une carte de pêche au café restaurant le Saint-Roch. Le goujon, la truite, la carpe ou le gardon sont toujours aussi présents dans les eaux de nos deux rivières.
Cette année nous avons effectué 3 alevinages de truites Fario et Arc en ciel et un alevinage en carnassiers est prévu pour la fin de l'année.

La société compte toujours une soixantaine d'adhérents.
Comme à leur habitude, les bénévoles ont œuvré pour rendre la pratique de la pêche accessible le long des bords de l'Arnon. Si vous souhaitez donnez la main, n'hésitez pas à contacter un membre du bureau.

Le concours de pêche annuel se tiendra le dimanche 2 Aout, vers le pont de chemin de fer à Touchay donc, à partir de 9 H (inscriptions de 7H15 à 8H).

N'hésitez pas à venir pêcher ou en spectateurs, une buvette sera installée pour vous accueillir.

Monique LAUMONIER,
Secrétaire,

Une nouvelle année à Ids-Saint-Roch

Bonjour à tous,

Les 20 élèves de CE1 et de CE2 de l'école d'Ids-Saint-Roch et moi-même sommes ravis de vous retrouver une fois encore pour faire le bilan de cette année scolaire tout juste écoulée. Je vous incite à retracer notre année à travers quelques photos des moments qui ont marqué cette année.

Septembre 2014-La rentrée des classes.
Difficile de croire qu'il y a déjà dix mois que nous commencions l'année scolaire. Des camarades sont partis, et d'autres nous ont rejoints.

Novembre 2014-La cérémonie du 11 novembre 2014, un grand moment de notre année.

Après avoir abordé le conflit de la Première Guerre mondiale en classe, nous avons choisi de lire la lettre d'un poilu et d'entonner la Marseillaise en l'honneur des soldats tombés pour la France. La cérémonie de cette année commémorait le centenaire de la signature de l'armistice et il a été important pour nous de participer à cet événement avec Madame le Maire et les anciens combattants.

Décembre : Le spectacle de Noël des écoles.
Ce fut un grand moment de joie et un plaisir de partager les chants préparés avec le public, nombreux, venu nous applaudir.

Janvier 2015- Un peu de neige à Ids-Saint-Roch.
Tombés au moment de la récréation, ce sont les seuls flocons que nous aurons vus cet hiver !

Mars 2015-Le carnaval des écoles organisé par l'Amicale des parents d'élèves et la LEAP de Lignières.
Un grand moment de joie durant lequel les 4 écoles se sont réunies. Nous avons pu défiler avec nos déguisements fabriqués pendant les TAP, lancer des confettis et partager un délicieux goûter.

Une nouvelle année à Ids-Saint-Roch

Il nous reste maintenant quelques semaines pour présenter notre spectacle de fin d'année, continuer à bien travailler et passer l'année prochaine dans la classe supérieure !
A tous, nous vous souhaitons un bel été.

L'institutrice, Céline MUNOZ-WIACKIEWICZ,

Avril 2015- fin de notre correspondance scolaire avec l'école Prairie Ridge Elementary de Shawnee au Kansas (Etats-Unis).

Nous avons eu la joie de nous faire des amis aux Etats-Unis et de partager avec eux des courriers et des photos. Merci aux familles d'avoir joué le jeu !

Juin 2015-Sortie au Pôle des étoiles de Nançay.
Faisant suite à notre travail en Sciences sur l'astronomie, notre sortie nous a permis de réaliser une maquette du système solaire que nous pourrons accrocher dans la classe. Les autres classes ont travaillé sur le ciel et les constellations.

Quelle est l'origine du nom de la commune ?

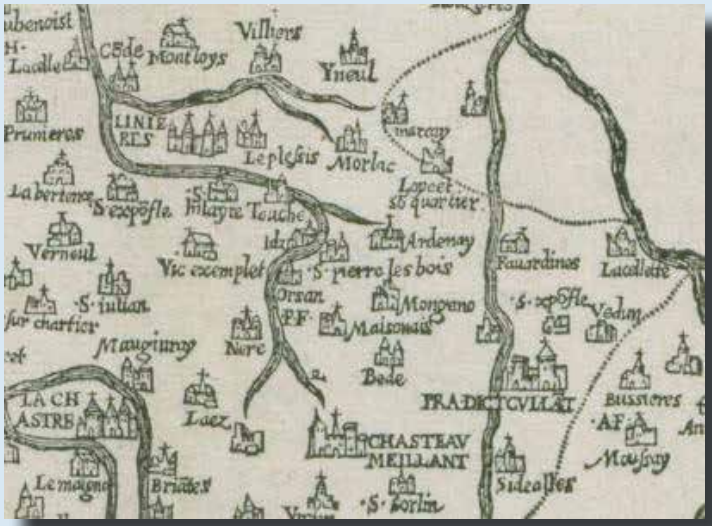

La mention du nom de la commune la plus ancienne dans les archives date de 1175. A cette époque, la commune est dénommée, en latin, Beatus Martinus de Ys, soit Saint Martin d'Ys. Cette dénomination se compose du nom du Pays, Ys, et du nom de la Paroisse, Saint Martin.

Le nom du Pays trouverait son origine dans celui d'Isis. En effet, avant sa conversion à la religion catholique, de nombreux cultes païens existaient en Gaule dont celui de la déesse Isis. Ce Culte se serait développé au cours du IIème siècle dans différents lieux de la Gaule. Le nom Ys trouverait donc son origine dans ce culte. D'autres communes ont une origine équivalente ; c'est le cas notamment de la commune d'Issoudun dans l'Indre.

Le nom du Pays a évolué au cours des siècles. Ainsi, au XIIIe siècle, nous le trouvons sous l'orthographe Is dans les registres d'Orsan ou encore Id dans les registres de Noirlac. A partir du XVIème siècle, il est écrit Yds ou Idzium. Il est difficile d'expliquer l'ajout de la lettre D ; l'explication la plus probable serait un changement de vocable.

Saint Martin était le nom de la Paroisse. Son ajout remonterait à la conversion du Pays au christianisme. Par ailleurs, aucune date précise n'est connue car les archives les plus anciennes mentionnant le nom de la Commune sont du XIIème siècle. Or, Saint Martin fut un contemporain de la fin du IVème siècle. Saint Martin fut évêque de Tours, il voyagea à travers la Gaule afin de convertir les populations à la religion catholique. Il aurait donc donné son nom à la Paroisse édifiée sur le Pays d'Ys suite à sa conversion. Saint Martin reste aujourd'hui le titulaire de l'Eglise et est célébré chaque 11 novembre.

Enfin la substitution de Saint Martin par Saint Roch date de la fin du XVIIe siècle. A cette période, une épidémie de peste décime les populations. Les habitants du Pays d'Ys auraient invoqué Saint Roch ; ce dernier ayant consacré sa vie aux pestiférés. Ses prières auraient miraculeusement protégé le Pays. Par reconnaissance, Saint Martin d'Ys prit le nom de Saint Roch d'Ys.

A la révolution française, Ids-Saint-Roch devint Ids-sur-Arnon. Ce nom ne fut utilisé que quelques années car dès 1793, nous retrouvons dans les archives le nom de la commune sous sa dénomination contemporaine, Ids-Saint-Roch. Ainsi, depuis cette date, le nom de notre Commune est resté inchangé.

Certes, le sujet nous tient à cœur. Nous sommes conscients de l'imperfection de nos recherches mais nous n'avons pas été en mesure de faire mieux…

La base d'Avord : pemière école d'aviation du monde pendant la première guerre mondiale

La Base d'Avord doit sa création au conseiller Général Pierre d'Arenberg (1871 - 1919). Ce dernier contribua fortement au développement de l'aviation civile et militaire dans le département du Cher. En 1910, une proposition est faite et acceptée par le ministre de la Guerre afin de transformer le champ de manœuvres du camp d'Avord en piste d'aviation. Elle est inaugurée le 23 juillet 1912, en présence du Lieutenant-Colonel Bellanger (1878 - 1977), son premier commandant. A compter de cette date, Avord assure l'instruction des élèves pilotes et devient la neuvième compagnie d'aviation de France. Ainsi, il y est décerné jusqu'à 350 brevets militaires en 1913. La base tient déjà le premier rang mondial pour le nombre d'avions qu'elle détient (400 aéroplanes).

En 1914, la Guerre éclate. Les grands chefs de l'armée, de nature optimiste, s'imaginent une guerre de courte durée et ont officiellement restreint l'activité au sein du centre principal d'aviation. Le 3 août 1914, l'attaque de Luneville et de Nancy par les allemands, leur prouve le contraire. Ils comprennent qu'au-delà de sa mission d'observation et de reconnaissance, l'avion peut être utilisé comme une arme offensive. Il devient un outil de combat et de bombardement. Il est mobilisé 23 escadrilles dont 21 dites d'armée à 6 avions et 2 dites de cavaleries à 4 appareils ; cela représente 134 appareils au début des hostilités. Ces avions sont des Caudron, Farman, Morane - Saulnier, Breguet - Michelin, mais le plus utilisé est le monoplace Blériot. Ils sont engagés aux premières heures de la Grande Guerre.

Une nouvelle histoire commence alors pour la Base d'Avord. Les écoles de pilotages sont réactivées. A partir de 1916, la formation évolue, les élèves sont envoyés dans un premier temps à Dijon en division d'application, puis à Pau pour la chasse. Ils poursuivent leur instruction à Avord pour le bombardement et le vol de nuit. Ils terminent à Châteauroux pour l'observation d'artillerie. Cette organisation perdurera jusqu'en janvier 1917. A ce moment, l'école regroupe plus de 6 000 personnes (dont 170 instructeurs, 2560 mécaniciens et 384 civils) et forme durant quatre ans plus de 10 000 aviateurs français mais aussi étrangers. Le 14 mai 1917, l'ambassadeur des Etas-Unis, Monsieur Sharp, vient rendre visite aux élèves américains présents sur la base militaire. Cette même année, un premier vol sans pilote est effectué ; cet essai traduit l'importance de l'avancée de l'aéronautique à cette époque (cf. cadre). Ainsi, plus de 6000 heures de vol sont effectuées par mois et plus de 9000 brevets sont délivrés.
Des pilotes célèbres passent par cette école de pilotage pendant la Première Guerre Mondiale : Georges Madon (1892-1924) qui a donné son nom à la base en 1982 ou Georges Guymener (1895-1917). Ce dernier fut un redoutable pilote accoutumé aux duels aériens, terreur des aviateurs allemands. Il totalisa 53 victoires avant de trouver la mort au combat le 11 septembre 1917.

En novembre 1918, à la veille de l'armistice, l'aviation militaire française compte 260 escadrilles et 3500 avions qui sillonnent et dominent un ciel duquel les combats aériens se sont révélés aussi sauvages et cruels sur le sol labouré par la chute de millions d'obus.

La base d'Avord est à son apogée jusqu'en 1918, fin de la guerre. Elle est devenue, le temps de la Grande Guerre, l'école d'aviation la plus importante au monde. En 1919, le centre de formation au pilotage d'Avord est dissous mais l'école d'observation et de pilotage perdure. En 1920, elle devient la base aérienne 127. Elle verra passer dans ses rangs, un certain Antoine de Saint-Exupéry qui y obtient son brevet de pilote et le grade de sous-lieutenant en 1922.

Nous connaissons aujourd'hui la base d'Avord sous la référence 702 qui lui a été donnée en 1949.

Une petite anecdote en date du 2 juillet 1917 montre l'importance et l'avancée en matière d'aéronautique à cette époque, concernant un vol d'avion sans pilote.
Citation : « Le 2 juillet à 16h15, en présence des sus-signés il a été procédé à l'essai d'un appareil Voisin 150 HP, à ailes tronquées et muni d'une voiture spéciale. Le vent avait une vitesse variant entre 3 et 4 mètres, il était légèrement irrégulier. Pluie par averses. L'appareil a roulé sur 150 mètres environ, s'est envolé très normalement, a viré progressivement à droite, a atterri normalement en touchant de l'aile droite et roulé sur 150 mètres environ. La distance parcourue en vol est de 1000 mètres et l'altitude maxima de 50 mètres environ. Camp d'Avord, le 2 juillet 1917
(Notes prises dans le journal Air Avord « Journal de liaison de la B.A 702 – n°17 » et dans le livre « Avord = 100 ans d'aviation ».)

Le savon noir : précieux allié du jardinier

Apparu probablement en Syrie voilà environ 3 000 ans, le savon noir traditionnel est un produit naturel. Souvent de couleur sombre, il était produit avec un mélange d'huile d'olives noires broyées macérées dans du sel, et de potasse. Il est souvent utilisé pour nettoyer les sols, les plaques de cuisson et autres vitres dans la maison. Moins connues, ses vertus bactéricides et insecticides en font également un précieux allié du jardinier « bio ». Pour votre jardin, achetez de préférence un savon noir liquide, plus pratique, sans additifs chimiques. Vous en trouverez sans peine dans de nombreux supermarchés bio, dans des jardineries et sur de multiples boutiques en ligne.

Un insecticide naturel, efficace contre de nombreux ravageurs.

Au potager, le savon noir constitue un remarquable insecticide naturel sans danger pour son utilisateur. Bien pulvérisé, il est efficace contre les araignées rouges, pucerons, aleurodes, cochenilles, thrips et quelques autres ravageurs. Rapide et économique, sa préparation en vue de cet usage simple est à la portée de tous les jardiniers. Remplissez et faites tiédir un litre d'eau du robinet dans une grande casserole puis ajouter cinq cuillères à soupe de savon noir. Remuez quelques minutes avec votre cuillère avant de remplir votre pulvérisateur de cette préparation. Lorsque votre insecticide est froid, pulvérisez-le sur toutes les plantes parasitées sans omettre de traiter le dessous des feuilles. Une ou deux fois dans la saison, renouvelez votre pulvérisation si les parasites repassent à l'attaque. Traitez tôt le matin ou sinon en fin de journée, lorsqu'il ne pleut pas et lorsque la température extérieure est en dessous de 20°C. Avant vos traitements, par précaution, revêtez de vieux vêtements et enfilez gants et bottes. Faites attention de ne pas pulvériser d'insecticide, même naturel, sur les fleurs butinées par les pollinisateurs. Associé au bicarbonate, le savon noir peut en outre être employé pour lutter contre certaines maladies. Pour ce faire, diluez trois grammes de bicarbonate de soude dans un litre d'eau puis ajouter une cuillère à café de savon noir.

Un fongicide naturel, efficace contre le mildiou et la fumagine

A l'aide d'une grande cuillère, mélangez le savon noir à l'eau additionnée de bicarbonate. Ensuite, remplissez votre pulvérisateur avec cette solution et pulvérisez-la préventivement, sur vos végétaux sensibles au mildiou. Parfois, les feuilles de certaines plantes, comme les rosiers ou camélias, sont touchées par la fumagine. Causée par des insectes suceurs de sève, la fumagine est un champignon cryptogamique susceptible d'entraîner la chute des feuilles. La couche asphyxiante noirâtre formée par ce champignon peut être retirée avec un peu de savon noir. Pour ce faire, nettoyez les feuilles de vos plantes les plus fragiles avec une éponge imprégnée d'un peu d'eau et de savon noir.

Comment bien choisir son savon noir ?

Tous les savons noirs présents dans la grande distribution ne se valent pas. Un savon noir digne de cette dénomination ne contient pas d'additifs chimiques divers et variés. Dans la grande distribution entre autres, vous trouverez de nombreux produits estampillés « savon noir ». Toutefois, certains fabricants peu scrupuleux mettent sur le marché des produits bien éloignés du véritable savon noir naturel. Des produits contenant parfois un cocktail d'additifs chimiques incompatibles avec un jardinage bio. Pour être certain de faire le bon choix, lisez les étiquettes avant tout achat, même si vous êtes dans un magasin bio. Un véritable savon noir ne contient pas de solvant, de colorant ni de conservateur. Il est composé simplement d'huile végétale, souvent de l'huile d'olive, de potasse et d'eau.

Mairie d'Ids-Saint-Roch